



# Guide de prévention pour les entreprises du secteur Beauté



## Groupe de Pilotage

Dr Marie-Odile DOLIGER, Dr Gisèle BOHEME, Dr Pierre CORNUT, Dr François GOULLIEUX,  
Dr Erwan LE LAGADEC, Dr Benjamin GALLOUX, Médecins du travail

Aline VAUDRAN, Ergonome

Florence GANDOLFO, Infirmière Santé Travail

Elisabeth LENER, Assistante Santé Travail

Mélanie LEFEBVRE, Assistante Médicale

## LE SALON IDEAL

2016-2017

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>RISQUES ORGANISATIONNELS.....</b>	<b>5</b>
<b>RISQUES ERGONOMIQUES .....</b>	<b>7</b>
<b>RISQUES CHIMIQUES.....</b>	<b>10</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 1 : Questionnaire Vierge (1ère Page) .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 2 : Synthèse des résultats des questionnaires .....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe 3 : Exemple de courrier à adresser aux fournisseurs .....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 4 : Liste des produits CMR.....</b>	<b>20</b>

# INTRODUCTION

Le secteur de la beauté regroupe les métiers de la coiffure, de l'esthétique et des prothésistes ongulaires.

Ces entreprises sont majoritairement de petite taille (moins de 10 salariés), cœur de cible de nos actions de prévention.

Ce secteur a connu un essor important ces dernières années, avec l'arrivée de nouveaux métiers comme les prothésistes ongulaires.

Les médecins du travail sont confrontés à de nouvelles pathologies liées à des risques professionnels mal maîtrisés.

Face au besoin de prévention chez une population essentiellement féminine et grâce à la possibilité de distribuer un message de prévention dès l'apprentissage, nous avons choisi d'initier notre action dans ce secteur.



Nous avons créé un comité de pilotage (COFIL) regroupant des médecins du travail, infirmiers, préventeurs et une assistante médicale.

Un outil a été créé sous la forme d'un questionnaire centré sur les risques principaux choisis par le COFIL, avec recommandations détaillées sur les moyens de préventions collective et individuelle.

Le but est de délivrer un message de prévention en un temps limité.

Un questionnaire a été envoyé par mail à chaque entreprise (cf annexe 1). Les réponses permettent de mesurer le niveau de prévention existant dans chaque entreprise sous la forme d'un taux exprimé en pourcentage par rapport à un niveau de prévention idéal.

Cela permet aussi de situer le niveau de prévention de chaque entreprise par rapport à la prévention existante dans tout le secteur grâce à la synthèse collective des résultats (cf annexe 2). Les moyens de prévention existants ou à mettre en place pour s'améliorer sont mis en évidence.

**229 entreprises du secteur beauté sollicitées**

**704 salariés**

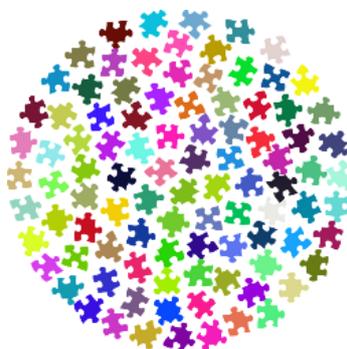
**Taux de participation à l'action : 29,7 %**

Nous obtenons un taux de réponse total de 29.7 % ce qui est au-delà des moyennes nationales de réponse aux questionnaires (entre 10 à 20%).

La synthèse collective des résultats des questionnaires est présentée par risque et par données numériques en annexe 2.

Le risque organisationnel concerne les trois métiers du secteur Beauté.

Les risques ergonomiques et chimiques sont différenciés par métier.



# RISQUES ORGANISATIONNELS

Au niveau de l'organisation toutes les questions ont été renseignées par l'ensemble des adhérents questionnés.

## PLANNINGS ET HORAIRES



Pour la majorité des salons, quelle que soit l'activité, les horaires sont connus à l'avance.

Pour la plupart, la prise de RDV permet de lisser l'activité sur la journée et tous les jours de la semaine mais sur 14 salons qui travaillent sans RDV, seuls 7 arrivent à gérer l'organisation.

Pourtant l'effectif n'a aucune influence sur cet indicateur, cela laisse à penser que c'est l'organisation qui est défaillante (Par exemple 1 salon de 10 personnes travaille sans RDV et ne gère pas l'affluence alors que plusieurs salons de 2 personnes qui travaillent sans RDV la gère) donc une marge d'amélioration est possible.

## TRAVAIL

La polyvalence est réelle dans la plupart des salons (93%), mais en pratique la prise en charge du client de « A à Z » n'est effective que dans 76% des cas.

Les difficultés en terme de formation sont dues à l'effectif restreint du salon.

### Conseil

Cette prise en charge globale permet de diminuer les TMS en variant les tâches, donc les gestes, et limite le temps d'exposition aux produits chimiques.



La polyvalence ne doit pas être subie car elle peut être considérée comme dévalorisante

## LOCAUX DE TRAVAIL ET LOCAUX SOCIAUX

Dans 31% des cas la salle de pause n'est pas différenciée de la zone de travail.

### Conseil

Revoir l'implantation de la salle de pause : celle-ci doit être séparée de la zone technique ou du stockage des produits chimiques, afin d'éviter la cohabitation entre denrées alimentaires et produits chimiques (rangement, lavabo, etc.).



9 salons sur 59 travaillent sans lumière naturelle et sans vue sur l'extérieur. On peut supposer que ces salons sont situés en galerie marchande donc dépendant de la structure.

## CHARGE MENTALE

Une amélioration nette sur la sécurité des biens et des personnes est à apporter pour beaucoup de salons.

### Conseil

- Ecrire une procédure pour la conduite à tenir en cas d'agression
- Privilégier la fermeture à 2 si possible
- Sécuriser le circuit d'encaissement

## RPS

Dans la moitié des salons, les tâches et les fonctions de chacun ne sont pas identifiables.

### Conseil

Une fiche de poste permet de conforter le salarié sur les missions qui lui incombent et limite les tensions entre les salariés et la hiérarchie.

En prévision de situation de tension avec les clients, une formation est réalisée pour seulement la moitié des salons. Pour l'autre moitié, où la formation n'est pas réalisée, une forte présence d'une hiérarchie assure l'interface afin de désamorcer les éventuels conflits : clients/salariés.

**Il est recommandé de former le personnel et de connaître les ressources mobilisables pour y faire face**

# RISQUES ERGONOMIQUES

## SALONS DE COIFFURE

Les troubles musculo squelettiques (TMS) représentent une part non négligeable de l'absentéisme chez les coiffeurs.

Les TMS des membres supérieurs représentent 42% des maladies professionnelles reconnues pour les coiffeurs devant les risques chimiques 28%.

Toutes les études s'accordent sur le fait que la station debout prolongée et les postures défavorables sont les facteurs majeurs liés au travail, associés au TMS.



### SHAMPOING

La réalisation d'un shampoing engendre les postures les plus défavorables car le buste est incliné vers l'avant et penché sur le côté.

Dans l'enquête, concernant la conception des bacs, shampoiner à bonne hauteur semble possible pour environ 75% des salons, sous réserve que cela soit fait par chaque opérateur.

Dans 90% des salons, la longueur des bacs semble adaptée à la prévention des TMS par un bac de dimension réduite limitant les positions en flexion du tronc.

Même si dans 70% des cas, il existe un espace suffisant à l'arrière des bacs, pour envisager la mise à disposition d'un siège, seulement 45% des cas auraient la possibilité de s'asseoir.

Mais seulement 24% ont un siège réglable en hauteur et utilisé pour les shampoings.

#### Conseil

Etre au plus près de la tête du client, en ayant le dos droit et les coudes au plus proche du corps

Dans 35% des salons, l'accès au bac par le côté ne semble pas possible, ce qui entraîne des contraintes posturales (flexion en torsion du dos).

La recommandation d'avoir les produits de lavage à proximité semble réalisée dans l'ensemble des salons ayant répondu.

#### Conseil

Lors de la conception ou d'un réaménagement d'un salon, il est recommandé d'être vigilant sur le choix des bacs en terme de dimension et de réglage, et de leur implantation dans l'espace shampoing (accessibilité latérale et arrière pour permettre l'utilisation d'un siège)

## COUPE



Dans les salons interrogés, plus de 90% déclarent avoir des fauteuils clients réglables en hauteur, avec un système facilement accessible.

La mise à hauteur de la tête du client est réalisée dans presque tous les salons, ce qui limite l'élévation des bras et les contraintes au niveau du tronc.

L'utilisation de rehausseur d'enfant est déclarée par tous les salons.

Les espaces de circulation autour des fauteuils semblent insuffisants pour 5% des salons.

Tous n'ont pas de tabourets à disposition ou pas en nombre suffisant, ce qui ne permet pas d'alterner les postures assise et debout.

Pour ceux qui en possèdent, ils sont tous réglables en hauteur, pivotants et équipés de roulettes, mais seuls 10% sont équipés de dossiers alors que ce dernier permet un appui lombaire limitant la fatigue au niveau du dos.

En ce qui concerne le matériel, les salons sont équipés à 95% de dessertes à roulettes, le matériel semble bien adapté et entretenu, facilement accessible.

Le port de chaussures adaptées ne semble pas systématique pour 10% des salons interrogés ; des talons trop hauts favorisent les problèmes dorso-lombaires et gênent le retour veineux.

Fauteuil client avec système à pompe est à préconiser



## LABORATOIRE

L'ergonomie des plans de travail est majoritairement bien adaptée (95% des cas), les produits sont systématiquement à proximité.

Selon les réponses apportées, l'exposition aux facteurs de risques de TMS est retrouvée sur les activités de shampoing, les marges de progression sur cette activité sont donc les plus grandes. La polyvalence des tâches et la prise en charge des clients de « A à Z » sont des facteurs de prévention à maintenir ou développer selon les salons.

Une information sur les fonctionnalités des matériels mis à disposition, et une sensibilisation sur les gestuelles engendrées et leurs conséquences peuvent faire partie des axes de prévention des TMS pour les salariés des salons de coiffure.

# ESTHETIQUE

20% des cabinets ne semblent pas posséder de lampe d'appoint ce qui peut entraîner des mauvaises postures de travail liées à un éclairage insuffisant. Dans les cabinets équipés, 10% des lampes ne sont pas orientables et équipées de variateur.

Pour les soins en cabine seulement 60% des tables sont réglables en hauteur. L'ensemble des tables offre de l'espace pour le passage des pieds ou du tabouret. Les cabines sont majoritairement équipées d'un système

d'assise (tabouret ou siège assis-debout) en nombre suffisant, en grande partie pivotant, réglable en hauteur, et à roulettes.



50% des assises sont dépourvues de dossiers, ce qui ne favorise pas le soutien dorso-lombaire. Il semble exister une concordance dans les réponses entre les espaces de circulation autour de la table et les espaces suffisants derrière le siège. L'utilisation du siège ne générerait pas de contraintes supplémentaires pour l'accessibilité au matériel.

Les résultats permettent de mettre en avant des pistes d'amélioration sur l'éclairage au poste de travail et les caractéristiques des tables de soins, notamment leur réglage en hauteur.



# ONGLERIE

La conception des plans de travail semble respecter les recommandations de l'INRS (dimensions satisfaisantes et aspect mat).

En ce qui concerne les meubles, l'épaisseur du plan de travail, la caractéristique des bords et la forme du plan de travail sont respectivement respectées à 85%, 70%, et 30%.

Par rapport à l'assise, le passage des jambes est suffisant, mais la qualité des sièges n'est pas optimum : 70% respectent les préconisations du réglage en hauteur, et sont équipés de roulettes.

L'ensemble des salons répond aux recommandations sur la forme, le poids et l'accessibilité du matériel.

Les salons d'onglerie peuvent encore s'améliorer au niveau des tables de travail et des assises, afin de limiter les contraintes ergonomiques des prothésistes.

Aides financières  
possibles CARSAT  
[www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr)  
[www.carsat-lr.fr](http://www.carsat-lr.fr)



# RISQUES CHIMIQUES

## SALONS DE COIFFURE

### CMR

On constate une méconnaissance de la composition des produits utilisés en substance CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction) dans 41 % des salons.



Proposer un courrier type à adresser au fournisseur (cf. annexe 3) pour qu'il garantisse l'absence de CMR (cf. annexe 4) dans les produits utilisés.

### ASPIRATION LOCALISEE

83 % des salons indiquent disposer pour les préparations techniques d'un local dédié et pour 80 % des salons, ventilé.

Seuls 48 % disposent d'une aspiration à la source.

Permet le captage des polluants dès leur émission avant leur dispersion dans le local

### GANTS ET PRODUITS CHIMIQUES

Les gants sont peu portés lors des shampoings et lors du nettoyage du matériel (20 % des salons déclarent en porter pour le shampoing et 60 % pour le nettoyage du matériel), ce qui implique une exposition à des produits irritants et corrosifs.

Le port de bijoux empêche le nettoyage et l'essuyage correct des mains, ce qui prolonge le temps de contact avec ces mêmes produits, si non port de gants.

### NICKEL – BIJOUX ET MATERIEL

85 % des salons ont du personnel portant des bijoux.

41 % utilisent des outils susceptibles de libérer du nickel.

Certains bijoux et outils contenant du nickel, du chrome et/ou du cobalt peuvent entraîner des allergies cutanées.

#### Conseil

Retirer les bijoux au niveau des mains et des poignets. Recommander le port de gants pour toutes les étapes utilisant des produits.



# ESTHETIQUE

## HUILES ESSENTIELLES

Sur 75 % de salons qui utilisent des huiles essentielles, la totalité dit informer ses salariées en âge de procréer du risque d'effets sur le fœtus au 1<sup>er</sup> trimestre de grossesse et sur le bébé allaité.



**Proscrire les produits à base d'huile essentielle. A minima pas d'exposition pendant le premier trimestre de grossesse et en cas d'allaitement.**

## CONSERVATEURS

On constate que des salons utilisent encore des produits déconseillés tel que :

- Des substances allergènes : MIT (Méthylisothiazolinone) pour 44 %, colophane pour 38 %
- Des perturbateurs endocriniens : paraben pour 44 % des salons

### Conseil

Utiliser des produits ne contenant pas des conservateurs de type méthylisothiazolinone (MIT) ou paraben.

## PRODUITS DE NETTOYAGE

Il y a encore 50 % des salons qui nettoient et désinfectent le matériel avec des solvants qui sont irritants pour la peau, les muqueuses et les voies respiratoires.

### Conseil

Utiliser un produit de nettoyage ou de désinfection ne contenant pas de solvants comme par exemple une solution antiadhésive sans solvant.

## RENOUVELLEMENT D'AIR

31 % des salons n'ont pas encore mis en place de VMC dans les pièces où l'on utilise des huiles essentielles et des solvants.

### Conseil

Mettre en place un système efficace assurant le renouvellement de l'air dans les pièces où on utilise les produits volatils (huiles essentielles, solvants).

# ONGLERIE

La profession de « prothésiste ongulair » est en plein essor, avec ouverture de nombreux magasins sur le secteur et partout en France. La population est relativement jeune et exposée à de nombreux produits possédant des propriétés sensibilisantes cutanées et, dans une moindre mesure, respiratoires. Les plus importants sont les acrylates.



Peu de cas de sensibilisation sont encore répertoriés mais le potentiel évolutif est important et la sous-déclaration possible. Il est donc important de diminuer l'exposition aux produits.

La synthèse se fait sur un petit nombre d'entreprises puisque seuls 7 salons ont répondu au questionnaire.

## CONNAISSANCE DES PRODUITS CHIMIQUES UTILISES



### Produits et UV

On constate une méconnaissance des produits utilisés puisque la majorité des salons ne savent pas répondre aux questions à part à la question 184 sur l'utilisation des UV lors de la réticulation des résines.

Si les UV sont utilisés pendant un temps très court 1-2 min par la cliente et si seule la main de la cliente est exposée, la salariée serait peu ou pas exposée selon le DMT n° 113 de 2008.

### Grossesse

4 salons sur 7 répondent cependant qu'ils informent leurs salariées en âge de procréer sur le risque CMR éventuel et évite l'exposition des femmes enceintes. On peut se questionner sur le fait que les employeurs informent sur un risque qu'ils ne connaissent pas.

### Technique par gel ou résine

Tous les salons privilégient la technique par gel à la place de la résine.



Proposer un courrier type aux employeurs (liste indicative en annexe 3), à adresser aux fournisseurs, pour demander la présence ou non de CMR (liste en annexe 4).

#### **Conseil**

Privilégier l'utilisation du gel car constitué par un polymère acrylique peu allergisant par rapport aux monomères contenus dans le liquide acrylique utilisé dans la technique de la résine. Les gels sont contenus dans des pots avec couvercles et sont beaucoup moins volatils.

## PREVENTION COLLECTIVE

### Aspiration

On constate qu'il n'y a pas de table aspirante avec aspiration locale intégrée et rejet d'air à l'extérieur pour 6 salons sur 7 et que seuls 2 salons avaient une table aspirante avec filtration de l'air par du charbon actif et rejet d'air dans le local existant.

Seul un salon sur 6 concernés par le reconditionnement des produits le réalise sous aspiration.

### VMC

La VMC est vérifiée pour 5 salons sur 7. Les 2 salons qui n'ont pas de VMC vérifiée n'ont pas non plus d'aspiration localisée.

Sensibiliser sur les propriétés allergisantes des méthacrylates et insister sur l'aspiration à la source

### A savoir

La table aspirante est destinée à aspirer les poussières de méthacrylate aux propriétés sensibilisantes cutanées et dans une moindre mesure respiratoire mais aussi à diminuer l'inhalation des produits CMR éventuels. Le rejet à l'extérieur du local reste préférable. Pour les tables aspirantes avec filtration de l'air par du charbon actif et rejet dans local existant, ne pas secouer les filtres dans les poubelles. Préférer le nettoyage avec un chiffon humide ou une éponge en utilisant des gants.

## PROTECTION INDIVIDUELLE

### Gants et lunettes de protection

4 salons sur 7 utilisent des gants nitriles, changés après chaque cliente. Mais peu portent des lunettes de protection lors de l'utilisation du Primer (produit caustique qui peut entraîner un risque de brûlure cutanée mais aussi oculaire).

### Vêtements de travail

Les manches longues sont portées dans 5 salons sur 7, mais les vêtements sont lavés par une société de nettoyage dans seulement 1 salon.

Renforcer les EPI à disposition  
Conseiller le lavage des vêtements de travail par une société de nettoyage

### A savoir

Les gants en nitrile assez fins semblent un bon compromis s'ils sont changés après chaque cliente ou après contact accidentel avec le produit. Ils ne sont efficaces qu'entre 5 à 20 minutes.

# CONCLUSION

Dans notre société actuelle, le secteur de la beauté est en pleine croissance.

Selon l'institut National de Retraite Professionnelle de la Coiffure (IRPC), la durée moyenne d'exercice serait de 8 ans pour les coiffeurs, avec pour 73% une cessation d'activité causée par une pathologie liée au travail.

Ce projet confirme qu'il reste des marges de progression quant à l'amélioration des conditions de travail.

Une collaboration entre les branches professionnelles du secteur beauté et l'AIST84 pourrait développer des actions sur différents axes :



## AXE CHIMIQUE



Solliciter les fournisseurs pour améliorer la connaissance des produits chimiques utilisés (Cf. exemple de courrier à adresser aux fournisseurs en annexe 3).

Améliorer la ventilation des salons (VMC et aspiration à la source).

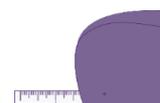
Informers les salariés de l'importance du port des gants adaptés.



## AXE ERGONOMIQUE

Améliorer l'ergonomie des mobiliers, des matériels.

Intégrer l'ergonomie le plus en amont possible dans les projets de conception et de réagencement des salons



## AXE DE FORMATION/SENSIBILISATION



Proposer des modules de sensibilisation aux risques dans les centres d'apprentissage par les préventeurs de l'AIST84.

Participer à des séances d'information sur la prévention des risques professionnels.

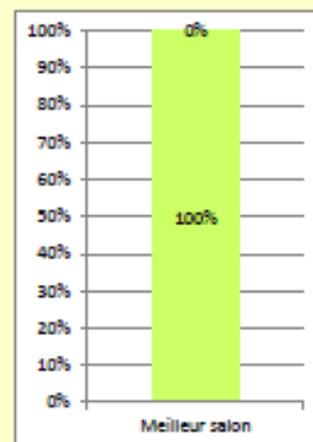
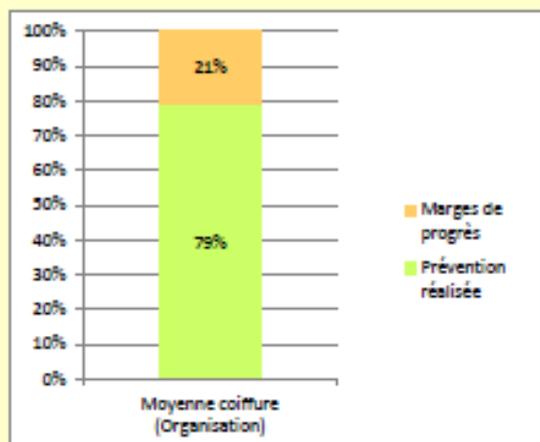
Votre service de santé au travail est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de prévention



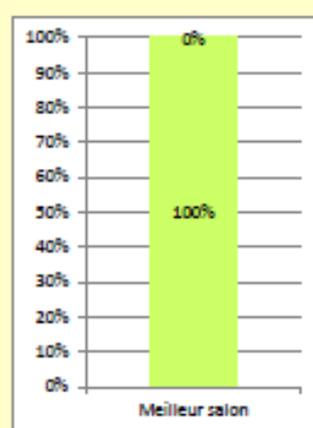
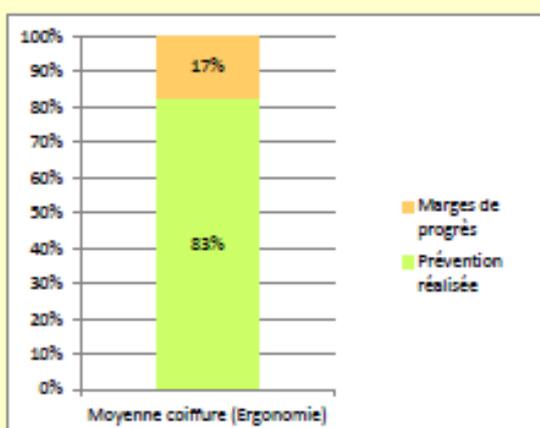
# ANNEXE 2 : Synthèse des résultats des questionnaires

## COIFFEURS

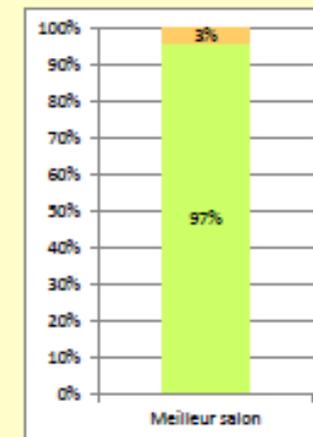
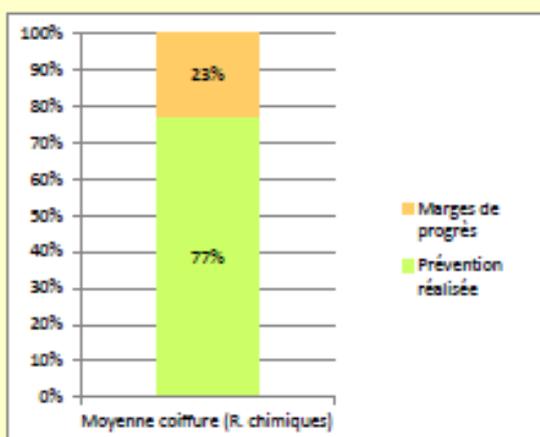
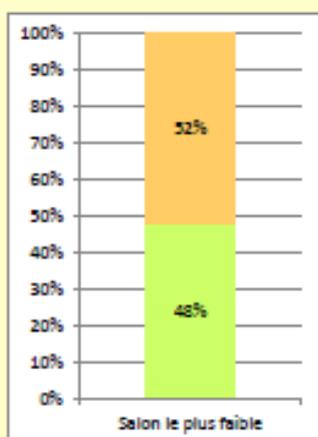
### ORGANISATION



### ERGONOMIE

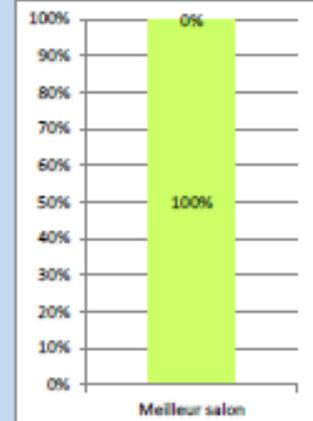
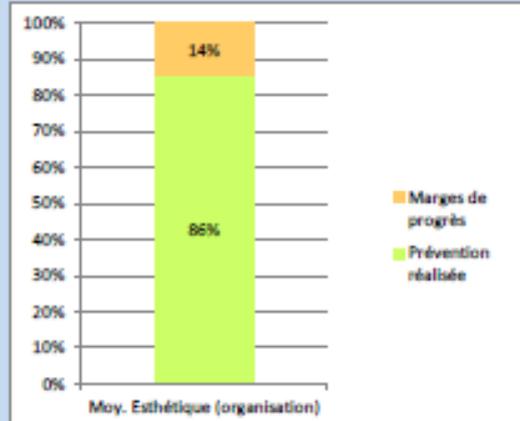


### RISQUES CHIMIQUES

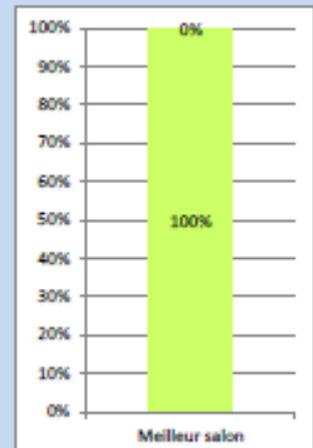
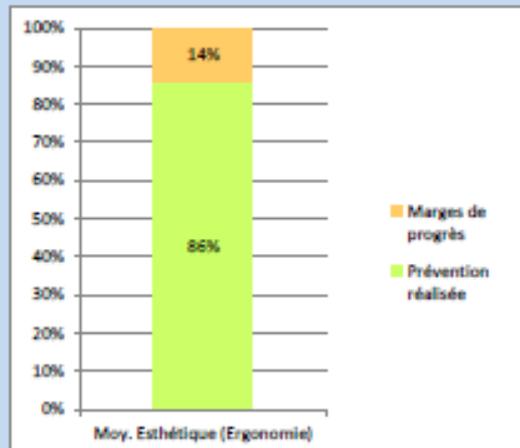
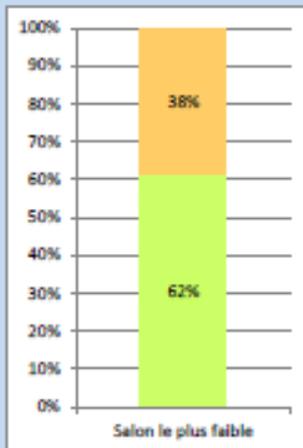


# ESTHETIQUE

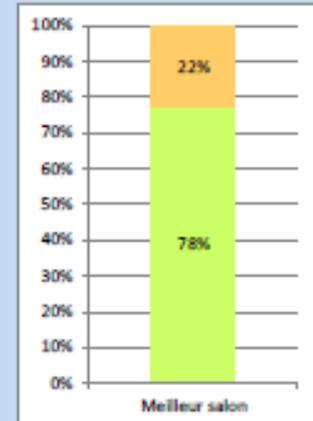
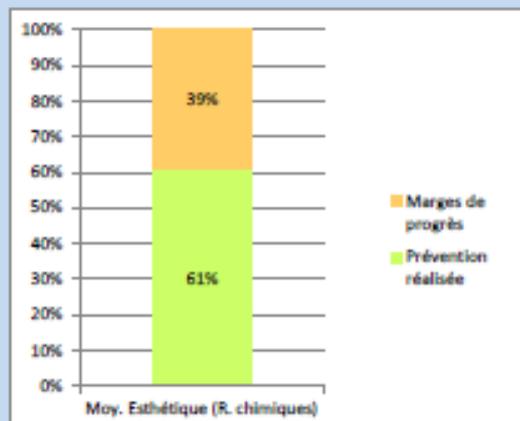
## ORGANISATION



## ERGONOMIE

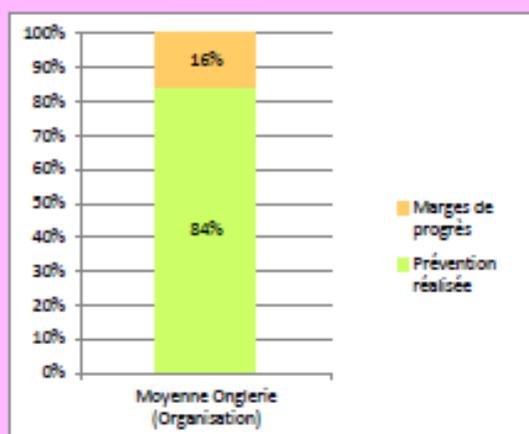
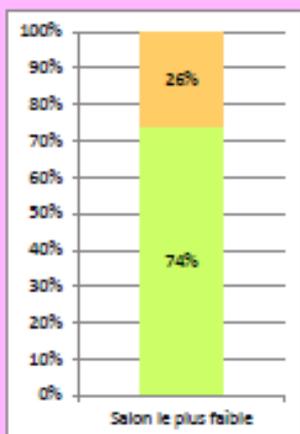


## RISQUES CHIMIQUES

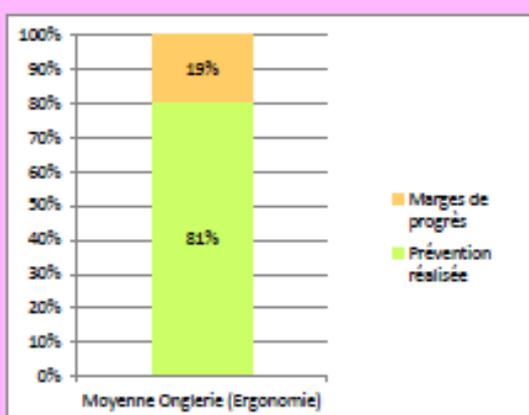
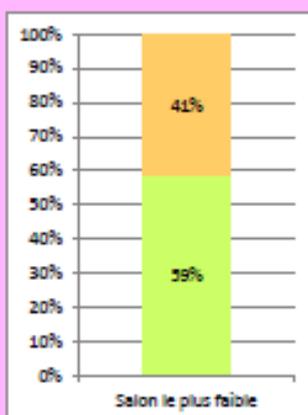


# ONGLERIE

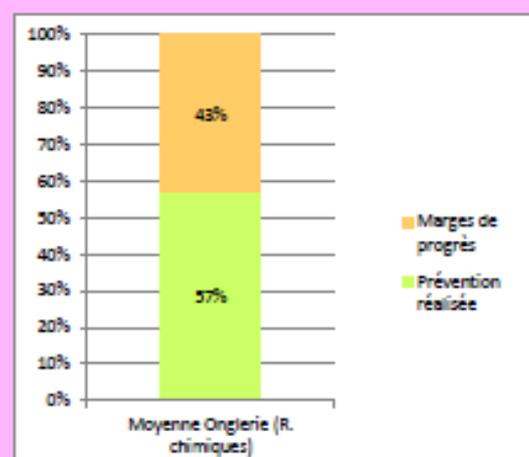
## ORGANISATION



## ERGONOMIE



## RISQUES CHIMIQUES



## ANNEXE 3 : Exemple de courrier à adresser aux fournisseurs

Le,

Objet : Evaluation du risque chimique pour les cosmétiques

Madame, Monsieur,

L'article R.4624-4 du Code du travail précise « *qu'afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, le médecin du travail ou, dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire est informé(e) :*

- 1) *De la nature et de la composition des produits utilisés ainsi que de leurs modalités d'emploi. L'employeur transmet **notamment** au médecin du travail les fiches de données de sécurité délivrées par le fournisseur de ces produits ;*
- 2) *Des résultats de toutes les mesures et analyses réalisées dans les domaines mentionnés à l'article R.4623-1 ».*

Mon activité fait que la majeure partie des produits chimiques utilisés dans mon salon sont des cosmétiques et qu'à ce titre ils ne sont pas concernés par les fiches de données de sécurité (FDS). Néanmoins, ceci ne m'exonère pas, en tant qu'employeur, de mon obligation d'évaluation du risque chimique et de la transmission de cette dernière à mon médecin du travail.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant, pour les cosmétiques que vous me fournissez et dont la liste suit :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

de me garantir, dans leurs compositions, l'absence de produits CMR (cancérogènes, mutagènes et toxique pour la reproduction) tels que définis par l'article R.4412-60 du Code du travail.

D'autre part, puisque la composition des cosmétiques varie souvent dans le temps alors que le nom commercial demeure identique, je vous serais également reconnaissant de me renouveler cette garantie annuellement.

Avec mes remerciements anticipés, et vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

## ANNEXE 4 : Liste des produits CMR

### Onglerie

---

#### Cancérogène

Formaldéhyde, acétaldéhyde (dans les durcisseurs à ongles)

---

Benzophénone (dans les vernis à ongles permanents)

---

Hydroxyanisole butylée (dans les colles cyanoacrylates)

---

UV (lors de la réticulation des résines UV)

---

Dioxyde de titane éthanol (dans les poudres acryliques)

---

Ethanol (dans les nettoyeurs pinceaux et diluants vernis)

---

Peroxyde de dibenzoyl (dans les poudres acryliques)

---

#### Reprotoxique

Toluène (dans les vernis)

---

Ethanol

---

Méthyléthylcétone (dans les nettoyeurs pinceaux et diluants vernis)

---

## Coiffure

---

### CMR

Formaldéhyde (shampoings)

---

Parabènes (shampoings)

---

Octaméthylcyclotétrasiloxane (démélangant capillaires)

---

Acide perborique (oxydant)

---

Résorcinol (teinture)

---

Acide 2 hydroxyéthylpicramique (teinture)

---